

# Disposer d'une réserve d'épargne



## Livret Vie

L'épargne assurance-vie simple comme un livret.

Un livret d'épargne simple et souple qui vous permet de bénéficier de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.

Livret Vie est un contrat d'assurance-vie **sans frais sur versements** qui vous permet de disposer d'une réserve d'épargne pour financer les imprévus du quotidien. En outre, il vous permet de bénéficier de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.

Livret Vie vous est proposé par Mutavie, spécialiste en épargne retraite assurance-vie depuis 32 ans. Plus de 1 million de souscripteurs lui ont déjà confié leur épargne, pour un montant de 17 milliards d'euros.

### Des avantages de taille

▶ **Un placement qui rapporte chaque jour**

Sur Livret Vie, les intérêts sont calculés au jour le jour, ce qui vous permet de retirer votre épargne quand vous le souhaitez.

**1€ versé = 1€ qui rapporte immédiatement**

▶ **Aucun plafond de versement**

Contrairement à de nombreux livrets, il n'y a aucun plafond de versement sur Livret Vie : vous versez autant que vous le souhaitez.

▶ **Des frais parmi les plus bas du marché**

Seuls des frais de gestion annuels correspondant à 0,60% de l'épargne moyenne gérée sont prélevés en fin d'année, ou lors de la clôture du contrat. Ces frais sont parmi les plus bas du marché.



**Offre de bienvenue**

**FRAIS DE GESTION**

**OFFERTS\***

**EN 2012**

\*Pour toute souscription d'un Livret Vie en 2012, bénéficiez d'une exonération totale de frais de gestion en 2012.

### Un livret simple et souple

▶ **Accessible à tous**

- Vous **choisissez librement** le montant de votre premier versement. Ensuite, vous effectuez des versements quand bon vous semble à partir de 75 €, et/ou 30 € seulement en versements mensuels.
- Livret Vie **peut être souscrit par chacun des membres de votre famille**, parce qu'on a tous besoin d'épargner, à tous les moments de sa vie.

▶ **Zéro frais sur les versements**

Livret Vie ne supporte **ni frais d'entrée, ni frais sur versements**. Chaque versement est investi à 100%.

**1€ versé = 1€ investi**

▶ **Disponible en permanence**

Votre épargne reste toujours **100% disponible**, à tout moment.

▶ **Une rémunération au jour le jour**

Des intérêts sont crédités chaque jour sur votre contrat sur la base d'un taux minimum **garanti toute l'année**. Ainsi, votre épargne progresse quoi qu'il arrive. Ce taux est fixé conformément aux obligations réglementaires. Il ne préjuge pas du taux de rendement final de votre contrat.

▶ **Des intérêts complémentaires en fin d'année**

Chaque fin d'année, **des intérêts complémentaires viendront s'ajouter** à ce taux.

Pour une souscription ouverte en 2011, le **rendement final de l'épargne s'est élevé à 3,45%\*\* en 2011.**

\*\*Soit 2,40% (taux minimum garanti 2011) + 0,45% d'intérêts complémentaires servis en fin d'année + 0,60% de frais de gestion offerts pour toute souscription d'un Livret Vie en 2011. Hors contributions sociales (au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 13,5% des intérêts annuels crédités).

### LE CADRE FISCAL PRIVILÉGIÉ DE L'ASSURANCE-VIE

Depuis toujours, l'assurance-vie est le placement préféré des Français, et ce n'est pas sans raison !

- Si vous effectuez un retrait : seuls les intérêts retirés sont soumis à imposition. Lorsque le contrat a plus de 8 ans, les retraits sont exonérés, dans la limite d'un abattement.
- **Vous désignez librement le ou les bénéficiaire(s)** de votre choix en cas de décès.
- **Votre capital décès est exonéré de tous droits**, si le bénéficiaire est votre conjoint ou partenaire pacsé.

En cas de bénéficiaire autre, votre capital est transmis sans droits de succession, dans la plupart des cas.

**NB** • Les intérêts crédités chaque année sont soumis aux contributions sociales (au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 13,5% des intérêts annuels crédités).



**Une garantie décès :**

en cas de décès, le capital transmis à votre (vos) bénéficiaire(s) peut être **majoré d'un capital complémentaire**. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller.

## Une qualité certifiée



Avec la certification "Engagement de service" délivrée par AFNOR Certification, la qualité de Livret Vie et de nos services est reconnue par un organisme indépendant. Le référentiel validé définissant l'ensemble de nos engagements (sur les caractéristiques techniques des contrats, la qualité de l'accueil téléphonique, la rapidité des services rendus, l'information et les outils pratiques) est disponible sur simple demande auprès du service Qualité Client de Mutavie.

## Un service maximum

### ► La mensualisation, un service tout en souplesse

La mensualisation est un **service gratuit** qui vous permet de **gérer votre épargne à votre rythme**. À tout moment, vous pouvez mettre en place des versements mensuels à **partir de 30 €**. Et sur simple appel téléphonique ou en quelques clics, vous pouvez modifier ou suspendre le montant de vos versements. Ainsi, vous épargnez en douceur, mois après mois, tout en gardant votre budget équilibré.

### ► Pratique, un service de gestion à distance

Grâce à Mutavie Direct, notre service en ligne entièrement gratuit\*, vous pouvez **consulter ou gérer vos contrats** directement de chez vous :

05 49 32 50 50

ou

[mutavie.fr](http://mutavie.fr) (24h/24 et 7j/7)



\*Hors coût de communication.

Lisez attentivement cette note d'information.  
Elle précise les dispositions essentielles de votre Livret Vie.



## Comment souscrire ?

### ► Pour souscrire :

- Complétez, vérifiez et signez votre demande de souscription.
- Joignez la photocopie recto verso de votre pièce d'identité.
- Établissez le chèque correspondant à votre versement initial, libellé à l'ordre de Mutavie.

### / Important /

Pour bénéficier du service gratuit de prélèvements mensuels, ajoutez un relevé d'identité bancaire à votre envoi.

- Envoyez le tout, sans timbrer votre enveloppe, à :

**Mutavie**  
**Libre réponse n° 43500**  
**79052 Niort cedex 9**

### ► Que se passe-t-il après la souscription de votre Livret Vie ?

- Vous recevez dans les meilleurs délais votre **certificat de souscription** et vos **Codes d'accès** à Mutavie Direct, notre service en ligne.
- Si vous demandez la mensualisation de vos versements, nous vous transmettons une *Autorisation de prélèvement* à compléter.

### À NOTER

Vous disposez de **treize jours pour revenir sur votre décision** et annuler la souscription de votre Livret Vie.



Société anonyme européenne à Directoire et Conseil de surveillance.  
Entreprise régie par le code des assurances. Capital 46 200 000 €.  
RCS Niort B 315 652 263.  
Siège social : 9 rue des Iris - Bessines - 79088 Niort cedex 9.